



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 378-2022

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 60-89-2

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil a adopté le projet de règlement # 378-2022 modifiant le règlement zonage numéro 60-89-2, dont l'effet est d'ajuster l'implantation de piscines privées sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace en fonction de la réglementation provinciale à cet effet.

Ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale, du lundi au jeudi, de 9 à 16 heures. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel : [info@saint-didace.com](mailto:info@saint-didace.com)

Le projet devait faire l'objet d'une assemblée de consultation, mais vu le contexte de la pandémie, il fait plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrits. Toute personne intéressée de la municipalité de Saint-Didace peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 16 avril 2022, inclusivement. Ces commentaires seront soumis au conseil municipal préalablement à l'adoption du règlement.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier du bureau municipal ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Madame Chantale Dufort, directrice générale  
380, rue Principale, Saint-Didace (Québec) J0K 2G0  
[info@saint-didace.com](mailto:info@saint-didace.com)

Fait et donné à Saint-Didace ce 1<sup>er</sup> jour d'avril 2022

Chantale Dufort  
Directrice générale